

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 1, supprimer les mots :

« France Télévision, » .

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, supprimer les mots :

« France Télévision, » .

III. – En conséquence, à l’alinéa 4, supprimer les mots :

« France Télévision, » .

IV. – En conséquence, à l’alinéa 5, supprimer les mots :

« France Télévision » .

V. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 6, supprimer les mots :

« France Télévision, » .

VI. – En conséquence, à l’alinéa 7, supprimer les mots :

« France Télévision » .

VII. – En conséquence, à l’alinéa 9, supprimer les mots :

« France Télévision »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste et social s’oppose au regroupement des sociétés de l’audiovisuel public français au sein de la holding France Médias. Cet amendement de repli vise à exclure France Télévisions de cette holding, afin de préserver la richesse de la télévision publique française.